

**Note d'information  
du Centre d'études  
et de recherches  
sur les  
qualifications**

ARCHIVES



n° 32

15 mars 1976

## L'Observatoire national des entrées dans la vie active.

Parmi les missions confiées au Centre d'études et de recherche sur les qualifications par les pouvoirs publics, figure la charge de déterminer en liaison avec les administrations et les organisations professionnelles « les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes, et d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances acquises et les nécessités de l'éducation continue ».

C'est pourquoi le CEREP a organisé jusqu'ici plusieurs enquêtes nationales afin de préciser les modalités de l'insertion professionnelle à la sortie des différentes formations qui existent en France et de constituer une première information sur ces phénomènes sur lesquels nous ne disposons que de monographies limitées.

Sur la base de ces données (1) il est désormais à la fois possible et nécessaire d'aller plus loin :

— d'une part, en élargissant le champ couvert à l'ensemble des enseignements de notre pays, afin de fournir une information complète et de pouvoir procéder à toutes les comparaisons souhaitables ;

(1) Le passage de la formation à l'emploi : Note d'information n° 16. Les emplois tenus par les jeunes de dix-sept ans : Dossier n° 3 - Note d'information n° 2.

Accès à la vie active des élèves de classes préparatoires aux Brevets d'études professionnelles : Documents de travail n° 6 et 20 - Note d'information n° 4.

L'accès à la vie professionnelle des élèves ayant suivi un enseignement technologique long (de niveau IV) : Dossier n° 5 - Note d'information n° 8 - Document de travail n° 17.

L'accès à la vie professionnelle des jeunes sortis de l'enseignement technologique, agricole, para-médical, social dans la région de la façade méditerranéenne : Document de travail n° 12.2.

L'accès à la vie professionnelle des jeunes sortis des I.U.T. : Dossier n° 7 - Notes d'information n° 10 et 29 - Documents de travail n° 24 et 27.

L'accès la vie professionnelle à la sortie des Universités : Documents de travail n° 19 et 26.

— d'autre part, en examinant non seulement le moment de l'entrée dans la vie active, mais aussi les premières années de cheminement professionnel, car quelque privilégié que puisse être le moment de prise de contact avec le monde du travail, il ne permet pas, à lui seul, de rendre compte des liaisons entre formations et emplois ;

— enfin, en actualisant périodiquement les indications recueillies.

C'est donc en vue d'obtenir une connaissance systématique et actualisée des phénomènes liés à l'entrée des jeunes dans la vie active, et plus généralement du déroulement des carrières en fonction de la formation reçue, que les Ministères de l'Education, du Travail, de l'Industrie et de la Recherche, le Secrétariat d'Etat aux Universités et le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation professionnelle, ainsi que le Commissariat général au Plan et l'Institut national de la statistique et des études économiques sont convenus, par décision conjointe, de confier au CEREQ la mise en place, au cours des années 1976 à 1978, d'un « Observatoire national des entrées dans la vie active ».

Au terme de cette période de trois années, les modalités permanentes de fonctionnement de l'« Observatoire » seront arrêtées.

Compte tenu de l'importance de la réalisation qui est ainsi entreprise, la description plus détaillée des objectifs poursuivis, de l'information qui sera rassemblée ainsi que du dispositif qui est mis en place pour l'obtenir avec une régularité et une qualité satisfaisantes, a paru de nature à retenir l'attention du lecteur des notes d'information du CEREQ qui trouveront également précisé le programme de réalisation de l'« Observatoire » pendant l'année 1976, première année de sa création.

## I. — SES OBJECTIFS

L'observatoire national des entrées dans la vie active a pour objectifs...

L'examen du marché de l'emploi ne donne pas actuellement d'indications suffisantes sur l'entrée dans la vie active et les développements des carrières des flux de jeunes sortant de l'appareil éducatif. Les divers responsables aussi bien de la politique de l'éducation que de l'emploi ont en effet besoin de connaître le plus précisément possible les conditions de ces entrées et de ces cheminements professionnels en vue de mettre en place les mesures qu'ils jugeraient les mieux adaptées aux situations décrites. Or les enquêtes statistiques nationales qui existent jusqu'à présent portent sur l'ensemble des actifs et correspondent à des échantillons trop faibles qui limitent les études spécifiques sur les jeunes.

**Le but de l'Observatoire est dans un premier temps de créer une banque d'informations qui permette par des analyses et des traitements diversifiés la création d'informations variées et des recherches à finalités multiples.**

### 1. Créer une source d'informations de base largement disponibles.

...de créer une information détaillée sur l'entrée des jeunes dans la vie active et le développement de leur carrière professionnelle à la sortie de l'appareil éducatif...

L'Observatoire national des entrées dans la vie active en établissant un dispositif d'observation externe au système d'enseignement vient en complément de ce qui existe déjà pour l'observation des cursus scolaires à l'intérieur de l'appareil éducatif, des mobilités de l'ensemble de la population active, ainsi que pour l'observation du contenu des emplois.

Il contribue à la mise en place par les pouvoirs publics d'un système cohérent d'informations statistiques dont les résultats se valoriseront mutuellement.

#### • Des informations diversifiées.

L'Observatoire national des entrées dans la vie active décrit et compare d'une manière systématique et suivie, les situations d'activité auxquelles conduisent les formations qui composent le système éducatif. Ces situations sont observées pendant plusieurs années, de façon à faire apparaître les conditions de prise d'activité et de début de cheminement professionnel.

Les relations formations-emplois sont analysées à un niveau tel que les enseignements dégagés soient utilisables sur les plans nationaux et inter-régionaux et soient susceptibles d'éclairer en les cadrant les informations plus ponctuelles et les choix à faire par les responsables locaux ou les dispensateurs de formations particulières.

Les aspects conjoncturels, régionaux ou locaux de même que ceux portant sur des formations spécifiques dont l'importance et l'intérêt sont souvent grands, ne constituent pas les déterminants du dispositif national. Toutefois ce dispositif, seul ou associé à des études complémentaires, peut apporter de nombreuses indications à leur sujet.

#### • Des informations rapidement et facilement accessibles.

L'ensemble des observations collectées est soumis au secret statistique (2) et analysé de manière anonyme .

Pour apporter des informations dans les meilleurs délais l'exploitation des réponses est faite en plusieurs étapes :

— une première publication rapide fournit les tableaux principaux au plan national, et quelques données régionales ;

...de mettre rapidement cette information au service d'un large public...

(2) Enquête statistique obligatoire, loi n° 51-717 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique. Visa n° 76-036, du Ministère de l'Education, du Secrétariat d'Etat aux Universités, de l'I.N.S.E.E.

— une seconde publication comporte des tableaux plus détaillés et des éléments d'analyse ;

— enfin, les données sont stockées sur bandes.

Les équipes inter-régionales jouent le rôle de relais du CEREQ pour donner en fonction des besoins régionaux et locaux des informations brutes ou élaborées.

Les services académiques, les Universités ou les grandes écoles peuvent sur demande, recevoir les questionnaires anonymes de leurs élèves et étudiants, après achèvement de la saisie au niveau national des données qu'ils contiennent. Ils obtiennent s'ils le jugent plus utile le double de la bande informatique créée avec ces données.

De plus il est adressé aux Chefs d'établissements scolaires et aux anciens élèves ou étudiants faisant partie de l'échantillon un bref résumé des résultats les concernant.

## 2. Constituer une banque de données pour la recherche scientifique.

... de fonder une banque de données pour les recherches en sciences humaines...

L'étude de l'entrée des jeunes dans la vie active à la sortie de l'appareil de formation intéresse de nombreux aspects des recherches en sciences humaines qui sont généralement traités de façon indépendante par des spécialistes différents : spécialistes de l'économie ou de la sociologie de l'éducation, spécialistes des analyses du marché du travail, psychologues ou pédagogues.

Cependant à la suite de nombreuses recherches qui portent tant sur les modalités de déroulement des études que sur les prises d'activité, les cheminements professionnels, le fonctionnement des entreprises, leurs pratiques de rémunération, d'embauche, ou de promotion, il apparaît clairement que la connaissance des passages entre les formations et les emplois par la nature et la complexité des facteurs mis en jeu demande le développement de recherches interdisciplinaires qui impliquent l'usage d'informations statistiques plus nombreuses que celles qui existent actuellement.

... sans prétendre constituer à lui tout seul la base de toutes ces recherches.

**L'Observatoire, source d'informations diversifiées, contribuera à la création de cette base nécessaire à la recherche. Mais, cadre commun de référence aux différentes approches scientifiques, il ne saurait prétendre à lui seul constituer la base de toutes les recherches intéressant ce domaine des sciences humaines. Il ambitionne seulement de réaliser un investissement national et interministériel à caractère indispensable.**

## II. — SA MÉTHODE DE CRÉATION DE L'INFORMATION

Les enquêtes rétrospectives ne se révélant pas assez significatives, il a été décidé de suivre des cohortes d'anciens élèves par des panels initialisés successivement dans le temps et interrogés périodiquement.

Un panel constitué par un échantillon d'élèves sortant de l'appareil éducatif.

Ces panels seront formés sur la base d'un échantillonnage établi à l'issue de l'appareil éducatif. C'est en effet là que, surtout pour les formations touchant un nombre restreint de personnes, la population peut être le plus aisément identifiée.

### 1. La programmation des enquêtes.

Chaque promotion est interrogée plusieurs fois.

Les interrogations suivantes sont prévues pour chaque formation :

— interrogation quelques mois après la sortie de l'école ou de l'Université (enquête d'insertion) ;

— réinterrogations de la même promotion au bout de trois, six et peut-être neuf ans (enquêtes de cheminement). Au total chaque promotion sera donc interrogée trois à quatre fois ;

— introduction tous les trois ans d'une nouvelle promotion sortant du système éducatif.

Le tiers des formations est interrogé chaque année.

Le tiers des formations est étudié chaque année de telle façon que les insertions professionnelles de deux formations distinctes soient systématiquement observées la même année ou à un an d'écart. En régime permanent, chaque année comporte, pour le tiers des formations, l'observation de trois ou quatre générations ayant achevé depuis plus ou moins longtemps leur scolarité.

Le schéma ci-dessous fait apparaître le calendrier des interrogations successives (n° 1 à 4) de chaque type de formation :

Années	Types de formation			a	b	c	a	b	c	a	b	c
	a	b	c									
1976	1 a											
1977	---	1 b										
1978	---	---	1 c									
1979	2 a			1 a								
1980	---	2 b		---	1 b							
1981	---	---	2 c	---	---	1 c						
1982	3 a			2 a			1 a					
1983	---	3 b		---	2 b		---	1 b				
1984	---	---	3 c	---	---	2 c	---	---	1 c			
1985	4 a			3 a			2 a		---	1 a		
1986	---	4 b		---	3 b		---	2 b	---	---	1 b	
1987	---	---	4 c	---	---	3 c	---	---	2 c	---	---	1 c
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Cette méthode permet de cerner les entrées dans la vie active de chaque promotion de jeunes issus de formations différentes, de suivre dans le temps leur insertion et de comparer les insertions de générations successives ayant reçu la même formation. Elle permet également de connaître, pour une génération donnée, de quelles formations proviennent les jeunes gens occupant un certain emploi.

Tous les niveaux, types et spécialités sont pris en compte.

Tous les niveaux types et spécialités de formation sont pris en compte dans l'observatoire, qu'il s'agisse de sorties en cours ou en fin de cycle, et quel que soit le Ministère de tutelle. L'introduction d'une formation dans le dispositif s'effectue par signature d'une convention entre le CEREQ et l'autorité de tutelle, ou le cas échéant l'établissement.

## 2. La technique d'enquête.

Les interrogations se font par voie postale avec interviews à domicile de non-répondants.

Etant donné le champ important de l'étude, la procédure comprend des enquêtes par voie postale complétées par des interviews. Elles s'adressent directement à un échantillon de jeunes gens, classés par types de formation. Les taux de sondage sont plus faibles pour les formations courantes, et plus élevées pour les formations rares.

Les interviews, qui ont lieu à domicile, permettent d'éclairer la signification des non-réponses, d'approfondir l'information recueillie et son environnement. Ces interviews seront particulièrement nombreuses dans les deuxième et troisième enquêtes, qui correspondent à la période la plus mobile de la vie active.

### III. — LE RÉSEAU D'OBSERVATION

L'expérience a montré que les qualités des réponses aux enquêtes sont d'autant meilleures qu'il est possible de s'appuyer sur un réseau de collecte d'informations proche des sources disponibles.

**Le réseau d'observation est constitué...**

Le réseau est constitué par une équipe centrale et des équipes décentralisées (universitaires ou académiques).

#### 1. L'équipe centrale.

Au sein du département Formations et Carrières du CEREQ, elle effectue l'enquête et le premier traitement des résultats. La règle générale est aménagée pour des formations particulières, en écoles ou instituts et pour des académies qui souhaitent élargir le sujet de l'enquête, ou son champ d'action à l'ensemble de leurs ressortissants afin de disposer d'informations en supplément.

#### 2. Les équipes universitaires inter-régionales associées au CEREQ.

Constituées lors de la mise en place du dispositif d'observation du Répertoire français des emplois, elles ont normalement à connaître sur le plan inter-régional l'ensemble des activités du CEREQ qu'elles peuvent représenter en cas de besoin. A ce titre, elles contribuent à la mise au point des modalités de participation des Ecoles et Universités au dispositif, ainsi qu'à l'organisation et à la surveillance des enquêteurs locaux chargés des interviews complémentaires prévues.

... par les équipes centrales du CEREQ et les équipes inter-régionales associées, mises en place avec le Répertoire français des emplois,

ainsi que :

— les cellules d'information et d'orientation des universités ;

Les cellules d'information et d'orientation constituent les interlocuteurs privilégiés du CEREQ dans chaque université. En particulier elles l'informent des projets et enquêtes locales intéressant l'entrée des jeunes dans la vie active.

— les établissements d'enseignement et les services académiques.

#### 3. Les établissements d'enseignement, relayés pour l'enseignement secondaire par les services académiques.

Le fichier de départ est constitué par les adresses fournies par le dernier établissement scolaire fréquenté. L'échantillonnage est effectué d'après les dates de naissance, qui sont relevées ainsi que le sexe.

En ce qui concerne le Ministère de l'Education, les échelons statistiques régionaux collectent les adresses auprès des Chefs d'établissements, ou, dès leur installation, dans les fichiers centraux des centres académiques de traitement de l'information. Ces adresses sont transmises à l'équipe centrale du CEREQ.

### IV. — SON PROGRAMME DE RÉALISATION POUR L'ANNÉE 1976

En 1976 seront interrogés pour la première fois des jeunes ayant suivi en 1974-1975.

— les classes terminales de C.A.P., B.E.P. et B.T.S. ;

L'année 1976 est consacrée à la première phase de la mise en place de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, à travers des enquêtes d'insertion concernant :

— les élèves, diplômés ou non, ayant suivi en 1974-1975 dans les établissements publics et privés de l'enseignement technique une classe terminale préparant à un Certificat d'Aptitude Professionnelle, un Brevet d'études professionnelles ou un Brevet de Technicien Supérieur ;

— les classes terminales d'I.U.T. ;

— les étudiants, diplômés ou non, ayant suivi en 1974-1975 une classe terminale d'Institut Universitaire de Technologie ;

— les U.E.R. scientifiques des universités ;

— les élèves du « Panel élèves ».

A titre expérimental seront interrogés les élèves :

— sortis en cours de cycle préparatoire au C.A.P. et B.E.P. dans l'Académie de Grenoble ;

— d'écoles d'ingénieurs ;

— de certains I.U.T. déjà interrogés.

— les étudiants scientifiques inscrits en 1974-1975 et non réinscrits en 1975-1976 dans une université ;

— les élèves ayant quitté l'appareil éducatif en 1974-1975 et appartenu auparavant à l'échantillon dit « Panel d'élèves » (3).

Par ailleurs, à titre expérimental, sont menées des études destinées à préparer des méthodologies particulièrement adaptées aux investigations d'application ultérieure. Il s'agit :

— d'une enquête d'insertion réalisée auprès des élèves sortis en cours de cycle, l'année 1974-1975 des classes préparatoires aux Certificats d'Aptitude Professionnelle ou aux Brevets d'Etudes Professionnelles, de l'Académie de Grenoble ;

— d'une enquête d'insertion effectuée auprès d'élèves issus en 1975 d'écoles d'ingénieurs volontaires ;

— enfin, d'enquêtes de cheminement professionnel d'anciens étudiants provenant notamment de quelques instituts universitaires de technologie.

••

La réalisation de l'Observatoire national des entrées dans la vie active et son animation vont sans aucun doute demander un effort important de la part du CEREQ, des équipes universitaires qui lui sont associées et des établissements d'enseignement et de formation.

Déjà les services académiques et les universités ont en ce qui les concerne pris les dispositions nécessaires à la bonne réalisation du programme de l'année 1976.

**Mais à ce prix, c'est toute la connaissance du marché du travail offert aux jeunes gens et aux jeunes filles à la sortie du système éducatif ainsi que des modalités de leur entrée dans la vie active qui sera obtenue.**

**A un moment où les mécanismes de renouvellement de la population active par l'arrivée de jeunes générations paraissent devoir retenir particulièrement l'attention des pouvoirs publics et des milieux économiques et sociaux une telle information méritait bien d'occuper la place prioritaire qui est désormais la sienne dans les programmes d'activité du CEREQ.**

---

(3) Le déroulement de leur scolarité a été suivi par le service des études informatiques et statistiques du Ministère de l'Education et du Secrétariat d'Etat aux Universités.

■  
**Librairies-Imprimeries Réunies**  
7, rue Saint-Benoit, Paris-VI\*  
260-24-75 - 260-72-03  
■

Directeur de la publication : Gabriel DUCRAY

Rédaction-administration  
C E R E Q  
58, bd du Lycée, 92170 VANVES  
645.21.86